

Dakar, le 12 JUIN 2025

## APPEL A CANDIDATURE

### PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNES ET AGGLOMÉRATIONS DU SENEGAL (PACASEN)

L'affirmation de la volonté du Gouvernement du Sénégal de poursuivre les réformes structurelles transversales envisagées dans le cadre de l'Acte III de la Décentralisation marque l'avènement du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) qui a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale le 31 janvier 2018.

A cet effet le Programme gouvernemental dénommé « Programme d'Opérationnalisation de l'Acte 3 de la Décentralisation (PROACTSEN) (2017-2028) en est l'illustration parfaite de la mise en œuvre des réformes. Le PROACTSEN vise à asseoir la viabilité des collectivités territoriales (CT) dans leurs aspects institutionnel, organisationnel, financier et programmatique, afin qu'elles deviennent de véritables acteurs de développement socio-économique.

Compte tenu de la complexité des processus à engager pour la mise en œuvre des composantes du PROACTSEN, il était prévu de le réaliser sur deux (02) phases : (i). Une première phase (2017-2022) destinée à asseoir des CT plus performantes et plus viables, et (ii). Une seconde phase (2023-2028) qui aborde des questions plus difficiles, comme la correction des incohérences territoriales, la réhabilitation de l'aménagement du territoire, etc.

Fruit de la coopération tripartite, Etat du Sénégal, Banque Mondiale (BM) et Agence Française de Développement (AFD), le PACASEN a deux domaines de résultat :

- **domaine de résultats n°1** : renforcement de la viabilité financière des collectivités territoriales ;
- **domaine de résultats n°2** : amélioration de la performance des CT pilotes en matière de gestion des investissements publics destinés à la fourniture de services locaux.

Du fait de la prise en compte à la fois des réformes structurantes des systèmes de financement des CT et de l'instauration d'un mécanisme d'incitation à la performance dans l'allocation des ressources de transferts, le PACASEN qui couvre 124 villes et communes est mis en œuvre grâce à la **combinaison des deux instruments de financement** que sont le « *Program for Results* ou Programme pour les résultats-PPR) » et l'*Investment Project Financing* (IPF-Financement de projets d'investissement).

Conformément à l'esprit du PPR, les performances attendues de l'ensemble des parties prenantes (communes pilotes, structures centrales et déconcentrées, etc.) sont déclinées à travers les Indicateurs liés au Décaissement (ILD), les Indicateurs de Performance (IdP) et les Conditions minimales obligatoires (CMO), ainsi que dans le Cadre de Résultats et Plan d'Actions du Programme. Ces éléments sont la résultante d'actions combinées de tous les acteurs impliqués de manière intelligente, de sorte à faire évoluer positivement tout le système de gouvernance de la politique de décentralisation.

Les CT ont besoin d'un accompagnement pour l'acquisition des compétences opérationnelles et savoir-faire pratiques dans le but de satisfaire aux CMO/IDP. Pour pallier ce besoin de renforcement des capacités des communes pilotes, le PACASEN a mis en place, un dispositif de coaching territorial continu animé principalement par les ARD. Ce dispositif, a contribué de manière notable à la performance du Programme durant ces six années de mise en œuvre (2018-2024).

Les résultats positifs ainsi enregistrés par le PACASEN ont amené le Gouvernement du Sénégal et les partenaires au développement précités à convenir du financement additionnel (FA) pour poursuivre sa mise en œuvre pour une durée de 2 ans, c'est à dire jusqu'au 31 décembre 2026. Le cout du FA est de 110 millions de dollars au programme soit 70 milliards de FCFA, dont 50 millions de dollars de l'IDA, 33 millions de dollars de l'AFD et 27 millions de dollars de l'État du Sénégal.

Le FA est arrimé au 4<sup>ème</sup> axe ("Bonne gouvernance et engagement citoyen".) de l'agenda national de transformation systémique « Sénégal horizon 2050, avec l'objectif de poursuivre les réformes initiées durant le programme parent mais aussi de mener des analyses plus approfondies sur son évolution avec l'implémentation de nouvelles problématiques de développement en particulier, les aspects liés au changement climatique et le genre.

Dans ce cadre, le renforcement des capacités des collectivités territoriales est l'un des piliers importants en représentant une contribution clé à la réalisation de l'objectif de développement de l'opération.

Ce renforcement des capacités essentiellement destiné aux Collectivités territoriales pilotes du PACASEN s'appuie sur des modalités diverses afin de prendre en charge au mieux leurs besoins.

Elles vont de (i) l'élaboration de manuels, (ii) à la dispense de formation, en passant par d'autres approches plus innovantes telles que (iii) le coaching territorial continu (CTC) et (iv) des activités d'apprentissage pratique sous forme de stages pour les étudiants.

Ce dernier volet relatif aux stages pratiques propose à des étudiants en MASTER 2 ou équivalent dans les métiers spécifiques de la décentralisation l'opportunité de faire un stage au sein des CT et autres structures impliquées dans la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN).

Ces stages sont l'objet du présent appel à candidature pour en préciser les objectifs et modalités de mise en œuvre.

## 1. Objet de l'appel

L'objectif de l'activité est d'une part de contribuer à l'atteinte des résultats pédagogiques de l'étudiant, et, d'autre part, de permettre un accompagnement des CT avec la mise à leur disposition de stagiaires.

De manière plus spécifique, la mise en place de stages pratiques devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- mettre à la disposition de l'étudiant un cadre convenable pour mener des activités de recherche et mettre en pratique des connaissances théoriques acquises en formation ;
- permettre aux structures d'accueil de bénéficier de l'appui du stagiaire à des moments clés de la mise en œuvre du programme ;
- mesurer la pertinence de l'offre de formation développée par les structures ciblées pour satisfaire la demande de ressources humaines des CT

## 2. Modalités de sélection

La sélection des stagiaires se fera en respect des principes de transparence d'équité et d'objectivité. Elle sera faite par une commission d'évaluation composée comme suit :

- l'équipe de coordination du PACASEN de l'ADM ;
- un représentant des ARD .

Cette évaluation sur dossiers sera basée sur les principaux critères et des notes obtenues aux différentes évaluations au cours de la formation (masters 2) de la pertinence du sujet de mémoire de l'étudiant par rapport aux objectifs du PACASEN et de la motivation exprimée par ce dernier.

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Un CV (avec numéro de téléphone et adresse email)
- Certificat d'inscription de l'année en cours et diplômes obtenus
- Une lettre de motivation manuscrite (avec en tête l'institution de formation d'origine, les 3 premiers choix de l'étudiant sur la CT d'accueil)

Les dossiers complets de candidature doivent être envoyés sous format électronique à l'adresse suivante : [stagepacasen@adm.gouv.sn](mailto:stagepacasen@adm.gouv.sn) au plus tard le jeudi 14 août 2025 à minuit.

Pour la troisième année (2025) de mise en œuvre de ce volet, 35 postes de stage seront disponibles.

L'appel à candidatures est ouvert à tous les étudiants en Master dont les compétences sont nécessaires pour la mise en œuvre des projets de développement de la commune.

Les étudiants sélectionnés subiront une formation accélérée de trois (3) jours sur le programme et ces missions. Elle sera dispensée tour à tour par une équipe de l'ADM et l'ARD de Dakar.

- 28 Aout : sélection des candidats
- 09 au 11 septembre : formation des stagiaires (ADM, ARD ...)

### 3. Les missions du stagiaire

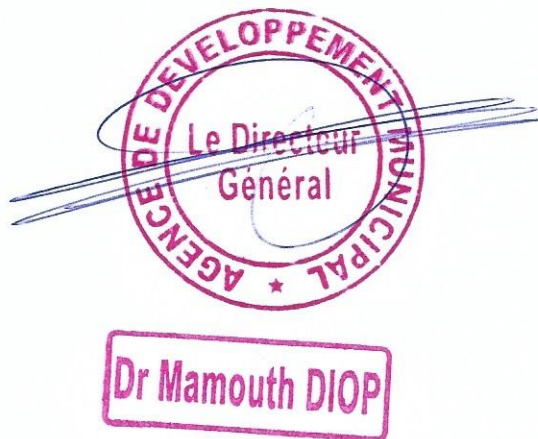
Au sein de la collectivité territoriale, le stagiaire sera mobilisé à temps plein pour accompagner la commune dans ses activités de gouvernance locale et celles liées à la mise en œuvre du PACASEN. Il devra ainsi en rapport avec son encadreur sous la supervision de l'ARD, définir un programme d'actions sur toute la durée du stage qui sera suivi et évalué chaque mois.

### 4. La durée du stage

La durée du stage est fixée à trois (3) mois. Le stage se déroulera du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025.

### 5. Rémunération

Les stagiaires retenus bénéficieront d'indemnités mensuelles de stage.



## Liste des CT pilotes du PACASEN

N°	Départements	Communes
<b>VILLES</b>		
1	Dakar	Dakar
2	Guédiawaye	Guédiawaye
3	Pikine	Pikine
4	Rufisque	Rufisque
<b>COMMUNES</b>		
5	Dakar	Goree
6	Dakar	Plateau
7	Dakar	Medina
8	Dakar	Gueule tapee fass colobane
9	Dakar	Fann point e amitie
10	Dakar	Grand dakar
11	Dakar	Biscuiterie
12	Dakar	Hlm
13	Dakar	Hann bel air
14	Dakar	Sicap liberte
15	Dakar	Dieuppeul derkle
16	Dakar	Ouakam
17	Dakar	Ngor
18	Dakar	Yoff
19	Dakar	Mermoz-sacre coeur
20	Dakar	Grand yoff
21	Dakar	Patte d'oie
22	Dakar	Parcelles assainies
23	Dakar	Camberene
24	Pikine	Yeumbeul nord
25	Pikine	Yeumbeul sud
26	Pikine	Malika
27	Pikine	Pikine ouest
28	Pikine	Pikine est
29	Pikine	Pikine nord (sud)
30	Pikine	Daliford
31	Pikine	Djidah thiaroye kao
32	Pikine	Guinaw rail nord
33	Pikine	Guinaw rail sud
34	Pikine	Thiaroye sur mer
35	Pikine	Tivaouane diacksao
36	Pikine	Diamaguene sicap mbao
37	Pikine	Thiaroye gare
38	Pikine	Mbao
39	Keur Massar	Keur massar Nord
40		Keur massar Sud

Dakar

	41		
	42	Rufisque	Bargny
	43	Rufisque	Sebikotane
	44	Rufisque	Diannadio
	45	Rufisque	Rufisque nord (centre)
	46	Rufisque	Rufisque est
	47	Rufisque	Rufisque ouest
	48	Guediawaye	Golf sud
	49	Guediawaye	Sam notaire
	50	Guediawaye	Ndiareme limamoulaye
	51	Guediawaye	Wakhinane nimzatt
		Guediawaye	Medina gounass
<b>Région de Diourbel</b>			
Diourbel		1	Bambeye
		2	Diourbel
		3	Mbacké
		4	Mbacké
			BAMBEYE
			DIORBEL
			MBACKE
			TOUBA
<b>Région de Fatick</b>			
Fatick		55	Fatick
		56	Fatick
		57	Gossas
		58	Foudiougne
		59	Foudiougne
		60	Foudiougne
			Fatick
			Dioffior
			Gossas
			Foudiougne
			Passy
			Sokone
<b>Région de Kaffrine</b>			
Kaffrine		61	Kaffrine
		62	Birekelane
		63	Maléme Hoddar
		64	Koungheul
			Kaffrine
			Birekelane
			Maléme Hoddar
			Koungheul
<b>Région de Kaolack</b>			
Kaolack		65	Guinguiné
		66	Kaolack
		67	Kaolack
		69	Nioro
		70	Kaolack
		71	Kaolack
			Guinguiné
			Kahone
			Kaolack
			Nioro du Rip
			Gandiaye
			Ndoffane
<b>Région de Kédougou</b>			
Kédougou		72	Saraya
		73	Salamata
		74	Kédougou
			Saraya
			Salamata
			Kédougou
<b>Région de Kolda</b>			

Kolda	75	Kolda	Kolda
	76	Médina Yoro	Médina Yoro Foulah
		Foula	
77	Vélingara	Vélingara	
<b>Région de Louga</b>			
Louga	78	Louga	Louga
	79	Linguère	Linguère
	80	Linguère	Dahra
	81	Kébémér	Kébémér
<b>Région de Matam</b>			
Matam	82	Matam	Matam
	83		Ourrosogui
	84		Thilogne
	85	Ranérou	Ranérou
	86	Kanel	Kanel
	87		Waoudé
	88		Sémmé
<b>Région de Saint-Louis</b>			
Saint-Louis	89	Podor	Podor
	90	Saint-Louis	Rosso-Sénégal
	91	Saint-Louis	Niandane
	92	Dagana	Dagana
	93	Podor	Ndioum
	94	Dangan	Richard-Toll
	95	Podor	Golléré
	96	Saint-Lou	Saint-Louis
<b>Région de Sédhiou</b>			
Sédhiou	97	Sédhiou	Sédhiou
	98	Sédhiou	Marsassoum
	99	Boukiling	Boukiling
	100	Goudomp	Goudomp
<b>Région de Tambacounda</b>			
Tambacounda	101	Tambacounda	Tambacounda
	102	Koupentoum	Koupentoum
	103		Goudiry
	104	Bakel	Bakel
	105		Diawara
<b>Région de Thiès</b>			
Thiès	106	Thiès	Cayar
	107		Pout
	108		Khombole
	109		Ville de Thiès
	110		Thiès Est
	111		Thiès Ouest